

Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

Assemblée Générale du 23 avril 2016

Rapport présenté par Monsieur JEAN ROLAND BARRERE



Madame le Préfet,
Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du CRPF et du SYSSO,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'ACCA,
Chers Amis chasseurs,

Nous voici réunis, une fois de plus, pour tenir notre assemblée générale dans ces magnifiques arènes de Pontonx qui représentent plus que jamais le symbole de notre combat, que nous menons sans relâche, pour sauvegarder notre savoir vivre, notre culture et notre identité landaise, toujours mises à mal par des gens qui veulent aseptiser notre mode de vie. Jamais nous ne nous laisserons entraîner dans cette spirale de violence où veulent nous diriger ces bobos venus de France où d'ailleurs en vertu de leur aveuglement militant soit disant en faveur de la protection de la nature ...

Comme je l'affirmais l'an dernier, nos démarches justifiées avec des dossiers techniques, scientifiques et juridiques parfaitement étayés n'ont toujours pas abouti...

A quoi sert ce Ministère de l'Environnement ? A notre humble avis, à rien, car il est gangrené de l'intérieur et nos opposants bénéficient eux, d'une écoute bienveillante, nos demandes étant systématiquement oubliées ou rejetées.

Nous avons vécu un début de saison dramatique avec l'intrusion, au lever du jour, d'activistes dans nos propriétés privées, accompagnés de caméras alors que la chasse (aux alouettes) est parfaitement légale et encadrée par une dérogation. Dans quel pays vit on ? De paisibles citoyens sont agressés, avec préméditation, par des éco-warriors endoctrinés qui agissent depuis plusieurs années sans être inquiétés par la justice alors que dans le même temps, des chasseurs qui se défendent contre ces agressions sont lourdement condamnés... Quand l'État prendra t'il la décision d'arrêter cette mascarade ?

La solution existe avec, tout simplement, la signature des dérogations correspondantes dans le cadre de la nouvelle directive 2009 / 147 et de son guide interprétatif, telles que nous les demandons, avec force depuis de nombreuses années.

Nous avons encore cette année recueilli un avis défavorable du CNPN en septembre dernier concernant la demande de dérogation pour le pinson des arbres . Décision incohérente et contestable car prise par une

commission composée uniquement de protecteurs dont le président (M. BOULET) n'a pas daigné répondre aux questions que nous étions en droit de lui poser après cet avis ... Peut-être qu'il ne le pouvait pas à la vue de la faiblesse de son avis ...

Quant à l'étude dirigée par le Muséum d'histoires naturelles que nous finançons, sur le Bruant Ortolan, nous attirons l'attention de tous sur le fait que l'objectif n'est pas de quantifier le nombre de Bruant Ortolans qui passe dans les Landes mais bien leur origine. En effet l'octroi d'une dérogation repose sur l'état de la population concernée et le 1 % de la mortalité naturelle de l'espèce est calculée à partir de celle ci.

Nous avons appris que les évaluations publiées par Birdlife ne sont pas toujours correctes et cela nous interpelle car cette référence est fréquemment utilisée dans le monde scientifique.

Toujours est il que le classement de l'ortolan est toujours favorable... Attendons patiemment la suite.

La fermeture retardée des oies au 10 février... Tolérance de l'État ?

Peut on avoir confiance ? Je dis NON car concernant les bruants ortolans et le pinsons : accord verbal du Ministère via le Préfet puis c'est le sénateur qui est chargé de diffuser l'information à l'AG des chasseurs traditionnels et sur plainte des activistes les procureurs envoient la police verbaliser...

Ce n'est pas concevable car ce sont les gens du peuple qui trinquent alors qu'ils pensaient agir en toute légalité...Il convient de mettre fin à cette hypocrisie comme je le répète sans cesse avec une dérogation claire.

Concernant les alouettes nous avons dû consentir une baisse du quota qui est passé de 260 000 à 210 000. Comme d'habitude je rappelle que le retour des carnets de prélèvement est indispensable. Il serait plus judicieux que les présidents d'ACCA récupèrent l'ensemble des carnets qu'ils ont délivré en début de saison, de cette manière nous devrions atteindre l'objectif à 100 %.

Plan de chasse : Comme vous avez pu le constater nous nous sommes rapprochés de nos partenaires sylviculteurs tant au niveau technique que politique, ceci avec la bienveillance de Mme le Préfet et de son administration. Un dialogue constructif s'est établi entre nos équipes qui aboutira, j'en suis convaincu, à trouver ou retrouver un équilibre, accepté par tous.

Je rappelle que notre mission est d'atteindre un équilibre agro/sylvo/cynégétique, que les prélèvements réalisés doivent stabiliser les populations de cervidés, voire les diminuer si des dégâts sont constatés. Nous devons rester vigilants et ne pas laisser repartir les noyaux que l'on a réduits.

Nous devons faire un effort particulier compte tenu du reboisement post klaus en cours et je remercie les chasseurs pour leur acceptation des quotas proposés ainsi que leur participation active aux comptages. Je

précise que lors du CDCFS du 5 avril dernier les fourchettes de prélèvement de cerf et biches ont été validées unanimement avec une augmentation de 15 % environ.

Le plan de chasse est un dossier sensible sur lequel votre fédération travaille activement depuis de nombreuses années afin de limiter au maximum les dégâts forestiers. Un suivi des abrouissements sur les nouvelles plantations est en cours depuis les années 2000.

Dégâts agricoles : Nous rencontrons de gros problèmes dans les zones maillées par les territoires en opposition qui sont souvent mal ou pas chassés. Ces zones sont des endroits où se réfugient les animaux lorsqu'ils sont chassés et n'en sortent que pour aller se nourrir. Nous allons les recenser et si besoin solliciter des battues administratives si des carences sont constatées. Ces battues doivent intervenir en période de chasse ou de destruction mais absolument pas durant le plan de gestion qui sert à cantonner les sangliers hors des champs réensemencés.

Les Landes sont un territoire à 100 % ACCA dont la gestion leur est confiée par le législateur.

A mois de Mars la destruction peut revenir au propriétaire mais il est inconcevable qu'un propriétaire délègue son droit à une tierce personne étrangère à l'ACCA faute de quoi, l'harmonie sera mise à mal et les résultats seront catastrophiques... Quoi qu'il en soit, les évolutions de ces dernières années permettent une action sur le sanglier presque toute l'année... On revient donc peu à peu à la situation d'avant 1976 et j'entends certains de mes collègues vouloir stopper le modèle d'indemnisation instauré à l'époque. Pour ma part, je suis effectivement convaincu que les seuls chasseurs ne pourront plus assumer cette mission à court terme. Sans une deuxième évolution rapide de la loi d'indemnisation, c'est tout le système qui risque de s'effondrer.

Évoquons l'utilisation de la chevrotine comme je l'avais annoncé l'an dernier... Un projet d'arrêté prévoyant son utilisation expérimentale durant deux saisons a obtenu l'avis favorable du CNCFS de septembre dernier dans 3 départements : le Var, le Lot et Garonne et les Landes mais la Ministre a cru bon de ne pas le publier en consultation du public, ce qui équivaut à ne pas le signer... Les parlementaires Landais ont tous réclamé son application, en pure perte car la réponse est toujours la même : vérifier préalablement la dangerosité des munitions utilisées en battue car des accidents mortels se sont produits ??? A t'on arrêté la circulation, interdit l'alpinisme, le ski, la baignade, etc parce qu'il y avait des victimes ? Mais oui la chasse bénéficie d'un régime très particulier ! Je pense qu'il faudra faire grève des battues afin que ces irresponsables comprennent l'importance et de l'efficacité de nos actions.

Influenza aviaire :

Après la tempête Klaus qui avait détruit une grosse partie de notre forêt et touché la filière bois, la tuberculose bovine qui continue de progresser, l'influenza aviaire a touché de plein fouet notre filière du gras mettant en danger notre économie landaise.

Si nous sommes, bien entendu, solidaires, de nos éleveurs, gaveurs, industriels, nous avons, nous les chasseurs, été la cible, encore une fois des autorités en subissant la fermeture de la chasse sans aucune concertation, alors que la faune sauvage n'était et n'est absolument pas à l'origine de cette épizootie.

Nous déplorons que le loi d'avenir agricole stipule que les chasseurs font partie intégrante des cellules de crise soient laissés au bord du chemin et que des décisions soient prises à leur insu. Certes, après maintes relances, nous avons été reçus, quelques modifications sont intervenues mais trop tardivement, la période d'ouverture étant pratiquement écoulee...

Nos appelants ne sont pas classés parmi les animaux de basse cour, leurs détenteurs doivent respecter des mesures de biosécurité depuis la précédente alerte en 2006.

Actuellement des contrôles aléatoires ont lieu comme l'a précisé Mme Van de Wielle précédemment. Nous espérons que tout se passera bien et qu'aucun dérapage ne sera identifié.

Quant à la tuberculose bovine une réunion a eu lieu le 14 avril dernier. On constate une inquiétude grandissante des autorités sur cette maladie. Une fois de plus, on vient chercher les chasseurs pour fournir du matériel biologique, notamment des échantillons de sangliers. Je remercie toutes les ACCA concernées qui comme à l'habitude jouent le jeu. Je sais que plusieurs analyses sont en cours, nous verrons les résultats par la suite et surtout espérons que ce fléau soit rapidement maîtrisés.

Passons à la gestion des ACCA. Comme la loi Verdeille l'indique l'ACCA doit convoquer ses membres annuellement en leur délivrant leurs droits de vote qui sont établis au prorata des ha détenus dans la commune, sauf que depuis quelques années, il est impossible pour les chasseurs de consulter la liste cadastrale des propriétaires d'une commune avec la surface totale que chacun détient. Donc impossible de remplir cette mission. Lorsque nous demandons avec force cette consultation, les services nous répondent que ce n'est pas accessible. Comprenne qui pourra.

Il en est de même que certains maires refuseraient aux chasseurs l'accès au pistes DFCI... Comment accéder aux parcelles pour assurer notre mission ? Il y a entrave flagrante dans les deux cas !

Nous sommes dans l'attente de solutions pérennes.

ALCA TORDA.

Le centre de sauvegarde de la faune sauvage Alca Torda fonctionne très bien. La fédération des chasseurs y remplit, en partenariat avec le conseil Départemental, une mission sociale en accueillant des services civiques, en offrant des contrats d'avenir à des jeunes qui vont se former et acquérir un savoir faire qui leur ouvrira les portes d'un métier.

La presse a souvent établi un lien malencontreux entre alca torda et le biome. En fait il n'en est rien car alca torda c'est une activité de la fédération des chasseurs et le biome c'est un projet porté par Jérôme

Pensu, qui a été bénévole durant quelques années au centre. Ce projet est complètement privé et n'a aucun lien avec notre FDC. DEPUIS LE 1 MARS, Jérôme Pensu a choisi de s'impliquer exclusivement sur son projet et n'a absolument plus aucune activité avec la FDC.

La fédération a accordé un bail précaire sur l'ancien parc d'élevage de 2 ans, dont l'échéance est prévue au 30/09/2016, sur 6 ha afin que le projet témoin du biome y soit exposé, mais à ce jour rien n'a été édifié.

D'autre part la fédération s'est engagée sur une promesse de signature d'un bail emphytéotique sur la totalité de la surface de l'ancien parc, selon des conditions fixées par acte notarié, dont notamment le paiement d'un loyer annuel, rentabilisant ainsi cette surface.

Au niveau Régional, la réforme régionale administrative nous amène à fusionner nos trois FRC d'Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin en une seule FRC, réforme qui suit son cours et qui doit aboutir d'ici début juillet prochain. Tout se déroule parfaitement bien à ce jour.

Venons en à mon activité Nationale.

Depuis plus de deux ans, j'essaie de débloquent le paiement fractionné de la validation du permis de chasser au niveau National, sans succès d'ailleurs. Ce qui est désolant c'est qu'après avoir sollicité le Ministre Macron, pourtant très moderne, ses services m'ont renvoyé vers le ministère de l'agriculture qui lui vers le ministère de l'environnement...Une intervention des parlementaires... rien ne vient !

Depuis l'an dernier j'ai décidé qu'au niveau de la FDC 40 nous proposerions ce service à nos adhérents. C'est chose faite mais les chasseurs qui souhaitent en bénéficier devront se rendre au siège social munis de leur carte bancaire pour effectuer les opérations réglementaires. Ce sera mieux que rien et je continue mon combat pour le faire valider dans le cadre national du guichet unique car ce n'est qu'une volonté politique pour y arriver...

PMA Bécasse : J'ai présidé une réunion pour réaliser le bilan de cinq années de PMA bécasse à Paris fin février dernier. Elle a regroupé outre la commission des migrateurs terrestres de la FNC, les responsables du CNB et de BDF. La journée a été riche en échanges. Le PMA a été confirmé, le retour obligatoire du carnet également ainsi que l'étude statistique des prélèvements selon un protocole validé.

Dorénavant, il ne sera pas renvoyé de carnet de prélèvement si celui de l'année précédente n'a pas été retourné comme l'exige la législation.

Dans les Landes, le CNB s'est proposé pour saisir bénévolement l'intégralité des prélèvements issus des carnets retournés.

Loi Biodiversité.

Dans le contexte que nous connaissons et après une première lecture à l'Assemblée Nationale qui avait été catastrophique, nous pouvons être satisfaits. Il faut reconnaître que l'excellent travail des sénateurs de gauche et de droite sous le copilotage du président du groupe chasse, Jean-Noël Cardoux, en première lecture a grandement facilité la tâche des députés.

Mais c'est grâce à la mobilisation permanente d'un certain nombre de députés de gauche et de droite que ce résultat a été obtenu à l'Assemblée Nationale, alors que l'on pouvait craindre le pire avec un rapporteur totalement hostile à la chasse et à notre contribution à la biodiversité.

Philippe Plisson, député de Gironde (PS) et président du groupe chasse de l'Assemblée nationale, et David Douillet, député des Yvelines (Les Républicains), ont été les chefs d'orchestre de cette action collective où la présence de chaque député avait une grande importance au cours des 3 jours de débat.

Le bilan de la seconde lecture de la loi pour la reconquête de la biodiversité à l'Assemblée nationale est très positif, même si nous n'avons pas réussi à tout obtenir.

Parfois nous avons échoué à une poignée de voix, comme pour le recentrage de la police judiciaire de la nature au sein de l'ONCFS.

Contrairement aux apparences, cette loi était pour le monde de la chasse la première loi depuis 2001 à présenter globalement autant de menaces que d'opportunités pour la chasse, sa pratique, sa gouvernance, sa filière et sa place dans la biodiversité.

A ce stade, le calendrier s'accélère à nouveau avec un passage en seconde lecture au Sénat dans la première quinzaine de mai 2016, à la fois pour le vote en Commission et pour le vote en séance publique. Cela signifie que nous allons devoir remobiliser les sénateurs.

Il y aura ensuite une Commission Mixte Paritaire avant le vote définitif de la loi d'ici la fin juin.

Politique Agricole Commune

En collaboration avec la FNC et l'ancienne Région Midi-Pyrénées, nous maintenons notre action pour aboutir à une meilleure prise en compte de nos intérêts dans l'application de la PAC et de la Directive Nitrates. Nous trouvons scandaleux que sous prétexte de protection de l'environnement, on arrive à des aberrations que vous avez tous constaté notamment ces derniers jours avec cette couleur d'automne dans nos campagnes !! C'est incompréhensible ! Idem pour le retournement des sols en hiver où l'ensemble de notre faune se trouve privé des résidus de récolte. Nous continuons à y travailler !

ARMES A FEU

L'actualité sur les armes est à nouveau brûlante, alors qu'une véritable réforme globale sur les armes a eu lieu en 2012, avec le vote à la quasi-unanimité d'une loi armes suivie en 2013 et 2014 de la parution

de 60 décrets et arrêtés d'application de cette loi qui est la transposition de la Directive européenne sur les armes modifiée en 2008.

Après les attentats terroristes de Paris en novembre 2015, la Commission européenne a remis en chantier une réforme de la Directive armes de 2008, avec pour objectif affiché de lutter contre le terrorisme, et comme objectif caché, d'imposer des contraintes nouvelles aux détenteurs légaux d'armes à feu en profitant de la psychose des attentats.

Cela fait trois ans que la Commission européenne tente par tous les moyens de multiplier les contraintes pour les détenteurs légaux sans y parvenir.

Cette posture stupide et déplacée a provoqué une levée de boucliers dans de nombreux Etats membres qui ont dénoncé cette tentative d'amalgame entre détenteurs légaux, terroristes, délinquants et trafiquants.

Nos organisations européennes et nationales ont immédiatement sensibilisé les députés européens et leurs gouvernants respectifs pour dénoncer cet acharnement contre les chasseurs, tireurs sportifs, collectionneurs et autres utilisateurs légaux, alors qu'ils n'ont strictement rien à voir avec le terrorisme et les trafics d'armes. Les propositions de la Commission européenne font presque l'unanimité contre elles, car elles ciblent les détenteurs légaux d'armes à feu alors qu'il faut s'en prendre aux terroristes et aux trafics d'armes.

Nous interpellons actuellement les députés européens pour que des positions pragmatiques soient votées afin que la loi française, excellente, ne soit pas modifiée.

Face à cette mobilisation de tous nos réseaux européens organisés, et notamment de la FACE (fédération européenne des chasseurs), le ministre français a cru nécessaire de polémiquer de façon virulente contre le lobby des armes que nous représentons.

En l'espace de 4 jours, juste au moment des attentats de Bruxelles, il a affirmé que les blocages européens étaient dus au lobby des marchands de fusils de chasse. Ces déclarations n'ont pas été faites dans les couloirs de l'AN, mais aux 20H de TF1 et de France2 et dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

Il a fallu l'intervention déterminée du Comité et des rencontres directes avec le ministre pour mettre un terme à cet amalgame choquant, et pour que ce dernier tienne un discours beaucoup plus pragmatique.

A ce stade des discussions européennes, les menaces qui pèsent sur les détenteurs légaux concernent d'abord les tireurs sportifs. Toutefois, il faut se méfier de l'imagination débordante de la Commission européenne pour se tromper de cible en cherchant aussi à viser les chasseurs qui sont les plus importants détenteurs d'armes.

Pour l'instant, ce sont les armes semi-automatiques qui sont dans le collimateur de la Commission avec l'interdiction de certains calibres en raison de leur apparence (?) et une limitation drastique des chargeurs. Mais elle souhaite aussi, entre autres, renforcer les contraintes avec la détention des armes dans les coffres, imposer le certificat médical obligatoire, limiter la détention d'armes pour les mineurs et interdire ou encadrer fortement les ventes à distance et vente entre les particuliers.

Une très forte mobilisation s'organise à l'initiative des 6 organisations membres du Comité Guillaume Tell (FNC, FFTir, FFBT, ANTAC, Chambre syndicale des armuriers et SNAFAM), à la fois vis-à-vis du ministre de l'Intérieur et de ses services, qu'à l'égard des parlementaires européens.

Les rencontres sont permanentes au sein du Parlement européen, mais aussi avec le Cabinet du ministre de l'Intérieur français, car le ministre Bernard Cazeneuve aura un rôle leader en raison des attentats de Paris. Il est donc essentiel que le Comité parvienne à modérer les exigences françaises qui doivent cibler les terroristes, les délinquants, et en aucun les utilisateurs légaux qui sont déjà très encadrés.

AEWA : LISTES ROUGES

Après la Réunion des Parties AEWA de novembre 2015, l'on assiste à la forte montée en puissance d'un processus de « gestion cynégétique internationale des migrateurs », intégrant très probablement une « gestion adaptative des prélèvements », au moins pour une série d'espèces de gibier d'eau classées dans la Liste rouge mondiale UICN (une dizaine d'espèces). Certaines de ces espèces, notamment limicoles, ne sont chassables qu'en France. Sur la base de ces mêmes principes de gestion adaptative, l'AEWA a demandé le lancement d'un plan européen de gestions des Oies.

Parallèlement, en 2015, l'UE a publié sa liste d'espèces d'oiseaux en mauvais état de conservation en Europe ainsi que la 1^{ère} Liste rouge UICN des oiseaux à l'échelle européenne. Plus de la moitié des espèces chassables françaises, gibiers d'eau, migrateurs terrestres, tétraonidés etc...sont concernées. Des Plans de gestion européens pour ces espèces pourraient être initiés par la Commission européenne.

Les chasseurs, dans toutes leurs composantes, doivent se préparer et s'organiser pour s'adapter à cette nouvelle donne et éventuellement en tirer profit.

Je vais arrêter là mes propos en vous remerciant de votre écoute, remercier l'ensemble des bénévoles qui œuvrent sans compter, l'ensemble des personnels de la fédération qui remplissent leurs missions dans un contexte parfois difficile,

Je tiens également à remercier les parlementaires Landais que je sollicite très souvent et qui relaient nos doléances en espérant que des avancées seront perceptibles cette année,

Je n'oublie la DDTM, ses personnels que sollicitons également beaucoup,

Je remercie très sincèrement Madame le Préfet et ses services de l'aide qu'ils nous apportent tout au long de l'année.

Merci à tous de votre soutien.

Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

Assemblée Générale du 23 avril 2016

Rapport de Trésorerie présenté par Monsieur François DUSSARPS



Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Maire de PONTONX,

Mesdames, Messieurs, mes chers amis,

Comme chaque année, je vais vous présenter les résultats financiers pour l'exercice 2014/2015 ainsi que le budget étudié et voté par le Conseil d'Administration, que nous soumettrons à votre approbation.

La santé financière de la Fédération Départementale des Chasseurs des LANDES reste satisfaisante, mais demande une gestion rigoureuse.

ACTIF	30/06/2015	30/06/2014	PASSIF	30/06/2015	30/06/2014
Immobilisations corporelles	1 411 771 €	1 465 887 €	Capitaux	2 981 373 € Général : -19 437€ Dégâts : +38 905 €	2 573 829 € Général : -175284€ Dégâts : - 407 379€
Stock	31 392 €	82 224 €	Subvention d'investissement	492 366 €	543 269 €
Créances	176 293 €	154 641 €	Provisions	313 991 €	539 681 €
Valeurs mobilières de placement	504 669 €	504 669 €	Dettes à court terme	461 740 €	446 892 €
Disponibilités	2 125 345 €	1 896 252 €			
TOTAL	4 249 471 €	4 103 673 €	TOTAL	4 249 471 €	4 103 673 €

Le bilan simplifié au 30 juin 2015 fait apparaître les éléments suivants :

A l'actif :

Vous pouvez constater une diminution de la valeur des immobilisations corporelles du fait des amortissements de la campagne, il y a eu quelques investissements au cours de cette année :

- L'achat d'un véhicule de service,
- pour les vaches marines, le camion a été transformé en bétailière,
- l'achat de 3 ordinateurs s'est avéré nécessaire notamment pour la formation au permis de chasser suite au décret appliqué dès janvier 2014,
- la motorisation du portail électrique du siège social a été remplacée.

Les Valeurs Mobilières Placement restent inchangées.

Au passif :

Les réserves d'un montant de **2 981 373 €** ont augmenté du fait du résultat des DEGATS de 2014/2015.

Ces réserves comprennent :

- ✓ Les capitaux propres ;
- ✓ L'affectation du résultat de l'exercice de chaque année.

Le résultat global 2014/2015 est de **+ 19 468 €**, résultat qui sera commenté par établissement et que nous vous proposerons d'affecter aux réserves de la Fédération.

Les subventions d'investissement ont diminué.

Les provisions ont diminué.

Les dettes sont stables.

Le résultat général comprenant la fédération et le centre de sauvegarde de la faune sauvage Alca Torda à fin juin 2015 vous est présenté à l'écran :

Produits d'exploitation	2 869 646,46 €
Cessions et production immobilisée : VENTES	60 308,91 €
Subventions de fonctionnement : 4€ ETAT	114 936,66 €
Subventions pour travaux effectués	396 805,88 €
Adhésions 2014/2015	2 117 343,98 €
Production stockée : faisans au 30/06/2014	-25 095,40 €
Produits financiers : intérêts livrets	23 525,94 €
Produits exceptionnels : vente d'immobilisations	14 012,19 €
Transfert de charges : IJ, aides, charges dégâts	131 966,93 €
Reprise sur provisions : annulation déficit parc	35 841,37 €
Charges d'exploitation	2 889 084,39 €
Achats	134 735,23 €
Services extérieurs : entretiens	609 620,67 €
Autres services extérieurs : intérim, déplacements, frais AG, frais postaux/télécom...	520 486,92 €
Impôts et taxes : taxes sur salaires, fonciers	83 204,07 €
Frais de personnel	996 437,74 €
Autres charges de gestion courante : actions cyné, rbt divers	381 733,02 €
Charges exceptionnelles : subventions diverses	2 500,00 €
Dotations aux amortis et provisions : dotations des Investl	160 366,74 €
Résultat de l'exercice	-19 437,93 €

Compte général (la Fédération, le Parc sur 3 mois et Alca Torda) : - 19 437.93 €

Par rapport aux réalisations 2013/2014, le résultat a diminué du fait, entre autre, de la diminution du nombre de permis.

Je vous rappelle que le Parc d'élevage a fermé le 30 septembre 2014, soit au cours de cet exercice 2014/2015.

Comme chaque année malheureusement, Je tiens à vous alerter sur la diminution chronique du nombre de chasseurs en 2015/2016 : 22 081 contre 22 701 en 2014/2015, soit 620 en moins. **Ok au 17/02/16**

Le **résultat DEGATS** à fin juin 2015 vous est ensuite présenté à l'écran :

Produits d'exploitation	880 072,56 €
Plan de chasse : vente de bracelets	454 616,00 €
péréquation nationale grand gibier FNC	58 173,52 €
reprise dégâts provisionnés de 2009 à 2014	367 283,04 €
Charges d'exploitation	841 166,59 €
Indemnisations RECOLTE 2014 et dégâts antérieurs	400 783,12 €
Frais plan de chasse : achat bracelets	29 380,40 €
Agrainage printemps 2015	32 182,35 €
Services extérieurs : frais kms techniciens	20 357,01 €
Autres services extérieurs : vacances estimateurs privés	32 582,77 €
Impôts et taxes : taxe sur salaires	7 982,13 €
Frais de personnel	108 241,21 €
Autres charges gestion : culture de dissuasion	39 964,15 €
Dotations aux provisions/indemnisations SEMIS 2015	169 693,45 €
Résultat de l'exercice	38 905,97 €

Compte dégâts de gibier : + 38 905.97 €

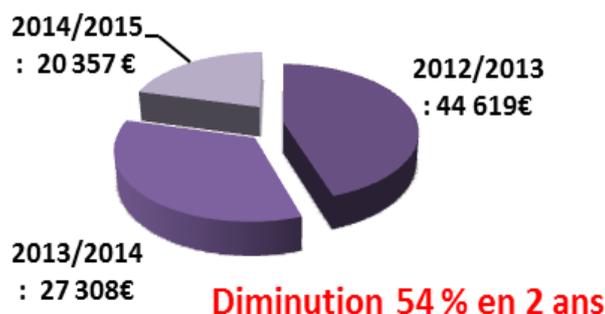
Le montant total des dépenses s'élève à 841 166 € comprenant :

- Indemnisations pour cette saison 2014/2015 : 400 783 € correspondant à la récolte 2014 et au règlement des dégâts des exercices antérieurs ;
- Frais afférents au fonctionnement de ce service : 270 690 €

Ces frais comprennent :

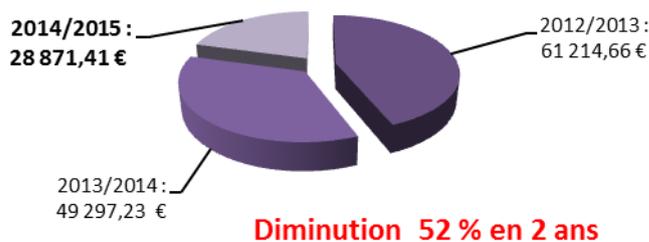
- Les bracelets plan de chasse (chevreuil, cerf et biche) : 29 380 € ;
- L'achat de maïs pour l'agrainage du printemps 2015 : 32 182 € ;
- Les frais kilométriques des techniciens pour les travaux liés aux dégâts : 20 357 €, soit une diminution de 54% en 2 ans.

Kms parcourus aux DEGATS par tech



- Le paiement des estimateurs privés départementaux : 28 871 €, soit une diminution de 52% en 2 ans, en raison de l'arrêt de 2 estimateurs fin 2014.

Honoraires estimateurs départementaux



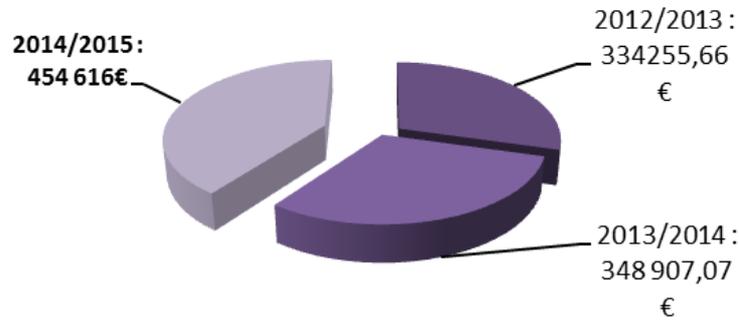
- Le personnel affecté au service DEGATS (Techniciens + service administratif) :
 - ✓ Taxe sur les salaires : 7 982 €
 - ✓ Salaires bruts et charges : 108 241 €
- Les cultures de dissuasion effectuées par les ACCA : 39 964 €
- Les frais postaux, de téléphone et financiers : 3 711 €.

- La provision relative aux dégâts survenus au semis 2015 et aux dossiers des exercices antérieurs restant à régler : 169 693 €

Les recettes s'élevant à 880 072 € comportent :

- la contribution plan de chasse : 454 616 € de vente de bracelets ; 2014/2015 étant la 1^{ère} année du triennal, 40% de l'attribution totale a été distribuée et facturée, on constate donc une hausse de 36% en 2 ans.

Bracelets Plan de chasse



Augmentation 36 % en 2 ans

- la péréquation nationale grand gibier : 58 173 € calculée en fonction de la prévention réalisée dans chaque département. Cette recette provient d'une quote-part du timbre grand gibier payé par les permis nationaux et reversée par la FNC.
- La reprise des dégâts provisionnés de 2009 à 2014 : 367 283 €. Cette annulation est importante car les dégâts de maïs semences réellement payés n'ont été que de 74 152 € en 2013/2014 alors qu'il avait été prévu 227 626 €...

Venons-en maintenant aux propositions de **budgets pour 2016/2017** :

Budget général :

Produits d'exploitation	2 694 629 €
Cessions	42 700 €
Subventions de fonctionnement et exploitation	404 600 €
Adhésions 2016/2017	2 087 329 €
Produits financiers	25 000 €
Transfert de charges	135 000 €
Charges d'exploitation	2 690 560 €
Achats	121 750 €
Services extérieurs	480 510 €
Autres services extérieurs	435 600 €
Impôts et taxes	83 500 €
Frais de personnel	1 087 100 €
Autres charges de gestion courante	318 100 €
Charges exceptionnelles	2 500 €
Dotations aux amorti et provisions	161 500 €
Résultat budgétaire	4 069 €

Nous vous le proposons avec un résultat positif dû à une maîtrise des dépenses engagées.

Le budget fédération a été établi sur la base de 21 800 chasseurs.

Le prix du timbre n'augmente pas mais reste à 89 € ; prix de l'adhésion 2016/2017 qui sera proposé au vote.

Budget dégâts :

Produits d'exploitation	577 775 €
Plan de chasse	400 000 €
Quote part nationale TGG	60 000 €
Contribution territoriale prévisionnelle	117 775 €
Charges d'exploitation	577 775 €
Indemnisations et prévention	360 000 €
Services extérieurs	30 650 €
Autres services extérieurs	34 125 €
Impôts et taxes	8 000 €
Frais de personnel	110 000 €
Autres charges de gestion	35 000 €
Résultat budgétaire	0 €

Pour être équilibré, le budget DEGATS prévoit une contribution variable de 117 775 euros.

Pour le Conseil d'Administration, l'idéal serait de ne pas être contraint d'appliquer cette contribution variable et, pour cela, il faut absolument diminuer les dégâts, puisque le législateur laisse à la charge des Fédérations de chasseurs la mission d'indemniser ces préjudices.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Monsieur le commissaire aux comptes pour son rapport annuel.

Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

Assemblée Générale du 23 avril 2016

Rapport du Secrétaire Général André LAILHEUGUE



Madame le Préfet,
Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Conseiller Général,
Monsieur le Maire de Pontonx sur Adour,
Mesdames, Messieurs, mes chers Amis,

J'introduirai mon rapport par cette simple question: Avez-vous remarqué à quelle vitesse passe le temps? Pour ma part en tous les cas, je suis chaque année bluffé de la rapidité avec laquelle je me retrouve devant vous, ici dans ces superbes arènes de Pontonx pour vous présenter mon rapport annuel.

Pour rester dans ce tempo, je vais faire en sorte que mon intervention soit relative succincte. La problématique sur les sujets qui vous préoccupent vous sera expliquée avec toujours autant d'abnégation et de persévérance par notre président Jean-Roland BARRERE.

Mes chers amis, la tâche est immense ... Le législateur a donné à nos fédérations des missions que nous nous efforçons de remplir chaque jour. Mais nous sommes chaque année surpris de voir à quel point, la chasse est au carrefour de toutes, je dis bien toutes les politiques territoriales.

Une fédération de chasseurs c'est avant tout une association, représentée par une équipe d'élus, bénévoles, et une équipe de professionnels, salariés, chargés d'appliquer la politique insufflée par les élus. Mais ces binômes ne sont pas un luxe, quand on sait qu'en 2015, la FDC40 est représentée dans 33 commissions ou instances dans lesquelles nous essayons de porter la voix des chasseurs et ainsi défendre vos intérêts.

La chasse est à la croisée de tous les intérêts et l'on s'aperçoit que des sujets comme le dossier LGV, autoroutes, transport d'électricité, friches agricoles, directive nitrates et j'en passe, interfèrent de près ou de loin avec votre loisir.

Cela demande une vigilance de tous les instants, la chaise vide n'étant définitivement pas notre politique. Je vous encourage à en discuter avec notre équipe fédérale au déjeuner si vous le souhaitez, vous comprendrez que nos administrateurs sont constamment sur le pont et qu'ils connaissent bien l'adresse de la Préfecture des Landes.

Cette omniprésence oblige la fédération à avoir des relations, très nombreuses et très variées.

Alors une fois par an, la fédération peut se permettre, quand c'est mérité, de dire merci !

Merci car si nous pouvons maintenir ce tissu et maillage sur le territoire, parfaitement unique, c'est grâce à des partenaires fidèles et solides. Votre fédération accomplit un excellent travail avec notre Conseil départemental dont je salue une nouvelle fois les représentants ici présents.

L'Agence de l'eau Adour Garonne, avec qui nous menons un travail sur les formidables zones humides, l'ex région Aquitaine, au travers des Contrats Aquitaine Nature, mais aussi une multitude d'autres partenaires qu'il m'est impossible de tous les citer ici.

Pour illustrer ce partenariat, quoi de mieux que quelques images ! Je vous propose de segmenter le temps de mon intervention de 3 min. pour découvrir cette réalisation faite avec la société "Biscarosse production" mettant en avant justement nos actions, rendues possibles grâce à ce partenariat.

visionnage de la vidéo

Merci!!

Pour reprendre et rester dans le travail collégial, je dois également saluer l'excellent travail réalisé avec les services de la DDTM des Landes, qui je dois le reconnaître, comprennent parfaitement notre action – cela n'a pas toujours été le cas - notamment sur des aspects très concrets et très complexes, par exemple la connaissance des territoires où un groupe de travail est en place, la sécurité où nous avons pu avancer pragmatiquement, etc. Je crois que c'est important de le dire publiquement, quand les choses fonctionnent ! Continuons, il reste beaucoup à faire.

Tous ces travaux demandent du temps et des compétences en interne. Je ne cherche pas absolument à les conforter, mais il faut admettre que les 22 salariés de votre fédération réalisent un travail remarquable pour verrouiller techniquement et administrativement les divers aléas qui peuvent parfois trop souvent nous vendre du souci pour la pratique de notre passion.

Pour cette raison entre autre, le conseil d'administration a décidé d'octroyer un CDI, aujourd'hui considéré comme un sésame à Timothé Quenouille, que vous devriez tous connaître vis à vis du dossier addi-chasse. Je ne vais pas revenir sur la présentation de notre directeur sur cette question

qui est pourtant centrale à savoir l'ouverture de nos territoires. Il m'est arrivé de vous dire : ne soyez pas frileux pour dire oui à cette démarche.

Cette embauche est en réalité l'anticipation d'un départ à la retraite prévu prochainement. Il reste à s'entendre sur la définition du mot "prochainement" avec l'intéressé, que l'on connaît discret, mais que vous reconnaîtrez aisément si vous réalisez une observation capillaire du staff technique !

En effet, votre fédération doit sans cesse acquérir de nouvelles compétences si l'on souhaite maintenir notre force, dans l'unique but de défendre nos intérêts. Notre expertise se déplace désormais partout où c'est nécessaire et je crois pouvoir dire sans rougir que le travail réalisé, vérifiable par tous, est la preuve de notre volonté de nous investir sur la valorisation de notre propriété intellectuelle. Pour autant, cette stratégie ne doit pas occulter la réalité très terre à terre de la gestion d'un budget. Je ne vais pas vous faire de dessin, l'heure est à l'économie et la diminution du nombre de chasseurs impose une réflexion sur les structures et les missions que nous voulons réaliser. Cela exige également une dynamique d'innovation pour compenser la diminution du nombre d'adhérents.

Vous vous posez peut être une question, car il est vrai que le brillant exposé de notre trésorier est rapide... Le coût de la masse salariale de la FDC40, voici quelques chiffres clés: en 2004, les frais de personnel pesaient 27% dans le budget fédéral. En 2015, ils pèsent 34%. Une augmentation de 7 points, mais qui s'expliquent notamment par l'assimilation de 3 salariés de l'ancien parc d'élevage et l'embauche de Damien Jorigne, notre cartographe en 2010. On voit donc que dans les grandes masses, le personnel dans la FDC40 représente un tiers du budget, les deux tiers restant étant dédiés à l'action. Il est inutile de vous préciser que les dégâts ne sont pas intégrés à ces chiffres, puisqu'il s'agit d'un budget réglementairement séparé.

Certaines associations phagocitent l'argent public, souvent pour seulement de l'affichage et de la sur-médiatisation sans actions concrètes et positives.

La Fédération a également pris l'initiative de mobiliser des ressources extérieures.

Nous essayons de bâtir une réflexion sur d'éventuelles contributions externes aux seuls chasseurs. Vous avez entendu Claire Dauga sur le fonds de dotation. Mais ce n'est pas la seule piste. Dans une association, nous savons tous que le poids de cette dernière est conditionné par le nombre d'adhérents. Tout l'enjeu est donc le recrutement d'adhérents, dans notre cas, des chasseurs. En la matière, les diverses expériences montrent que s'il n'y a pas de recette miracle, il n'y a pas non plus de mauvaises idées.

Le parrainage par exemple! Dans cette idée, si tous les chasseurs actifs parrainaient une seule personne, le problème du recrutement serait réglé. Nous l'avons souvent dit. Mais ! dans les faits, c'est très différent....

Il faut donc être inventif et sortir des sentiers battus... Nous sommes 22 114 chasseurs actifs,... mais combien de personnes sont, ce que je pourrai qualifier de "sympathisants"? Ne serait-il pas envisageable de mobiliser ces centaines de personnes, amis, famille, proches ? Bien entendu il n'est pas question de faire payer une adhésion complète, mais faites-vous la réflexion ici, et comme a dit quelqu'un ...maintenant...

Êtes-vous en mesure avec certitude de trouver pour la saison prochaine un nouveau chasseur qui passerait son permis ? Pas si sur...

Cependant, seriez-vous en mesure de convaincre 1 seule personne, de faire une adhésion volontaire avec une carte à un tarif qui reste à définir ?

Persuader une seule personne, par exemple votre aïeux, anciens chasseurs, permettrait d'apporter un léger financement à des actions qui se voudraient ciblées, mais aussi d'afficher une force politique bien au delà des simples porteurs de fusils. Je pense notamment aux dames, qui se sentent souvent oubliées, et qui pour diverses raisons souhaitent personnellement, défendre cette culture, sans avoir à pratiquer, ni passer le permis.

Je crois qu'il y a là une vraie piste que nous allons essayer d'approfondir durant cette année 2016.

J'en ai fini sur cette exploration financière et en profite pour remercier Amandine qui décortique les comptes de la FDC et n'a de cesse de proposer des solutions pour rationaliser les frais fédéraux. Un seul exemple, sur le Guichet unique exposé précédemment, il en coûtait 115 000€ en 2005. Il n'en coûte plus que 60 000€ aujourd'hui et nous espérons passer sous la barre des 50 000€ rapidement.

Voilà, je vous ai parlé beaucoup de recrutement, de stratégie, mais il est également important de voir ce qu'il se passe au niveau des ACCA, notamment sur l'aspect plus fonctionnel de l'association, je pense au bénévolat.

La récente enquête du BIPE, cabinet d'étude national ayant conduit une expertise pour le compte de la fédération nationale des chasseurs a publié récemment les résultats suivants: il y aurait 500 000 bénévoles en France, voués à la cause cynégétique avec encore une fois tout ce que cela implique, réalisant 78 millions d'heures de bénévolat par an, économisant ainsi 50 000 emplois temps plein s'il fallait rémunérer ce travail ... OUFF !!!

Quelqu'un s'est t'il déjà posé la question de savoir qui va payer ce travail s'il n'est plus réalisé ?? Cela risque de grincer et de facher... Pourtant, nos ACCA connaissent une grave crise du bénévolat. Les complexités administratives toujours plus importantes, certaines relations conflictuelles, une moyenne d'âge élevée, autant d'indicateurs qui font que la FDC n'a jamais été autant sollicitée sur des questions de devenir même de certaines ACCA... Comment y remédier? Quel soutien peut-on apporter? Si nous pouvons nous satisfaire de certaines actions, nous sommes sans réelles réponses sur ces sujets pourtant cruciaux. Certes le législateur permet désormais la fusion entre ACCA, mais à l'évidence c'est un signe de faiblesse des structures existantes lorsqu'elle se réalise.

Alors une nouvelle fois, mais croyez bien que c'est sincère je remercie chaleureusement tous les présidents, tous les bénévoles qui œuvrent chaque jour, tout au long de l'année, pour organiser l'ACCA, réaliser les battues, l'agraineage, les relations avec les propriétaires, les sylviculteurs, l'éducation environnementale et cynégétique de nos gamins dans les classes et j'en passe... Soyez-vous tous ici convaincus de notre gratitude car je ne suis pas sur de pouvoir citer une autre corporation avec autant de dévouement à leur loisir mais avec cette différence, c'est que le nôtre il est d'un intérêt général !!

Toujours dans le droit fil de ce dernier, félicitations pour avoir accepté temporairement, suivant les secteurs, la restriction de la pratique de la chasse et les mesures de biosécurité, concernant la ruineuse influenza aviaire.

Egalement pour votre adhésion à Sylvatub qui permet de déceler la tuberculose bovine chez la faune sauvage.

Il m'est maintenant difficile de ne pas aborder ne serait-ce que pour un instant la thématique bête noire...

Mesdames et Messieurs, je me répète... je suis inquiet ... Les chiffres sont les suivant. Pour la campagne 2015/2016, nous avons prélevé 9 284 sangliers en 5 850 battues. L'an passé, nous avons prélevé 7 994 sangliers pour 5 450 battues.

Vous semblez unanimes, les animaux sont là, toujours plus nombreux. Les hivers doux que nous connaissons favorisent la reproduction et surtout la survie des jeunes. Devons nous nous préparer à une année difficile? J'appelle Saint-Hubert pour qu'il nous épargne sinon cela serait vraiment décourageant... Je ne vais pas vous dire une messe, prélevez tout ce que vous pourrez, petits, gros, battues, approches, affût, tous les moyens sont bons. Espérons que le Ministère accorde rapidement la chevrotine, sans quoi, je demeurerai inquiet.

Un avant dernier sujet qui me tient à cœur, celui de la communication. Pas de satisfécit ici, mais force est de constater que notre entreprise communique, peut-être de mieux en mieux. Les nouvelles technologies nous permettent d'être présents sur les réseaux sociaux et de démultiplier la portée de nos actions via le site internet. Nous essayons d'améliorer notre communication interne avec l'usage des SMS et des mails. Comme l'an passé, vous êtes encore quelques uns à ne pas avoir donné à la fédération une adresse électronique. Il nous semble important que nous puissions contacter toutes les ACCA via ces techniques et c'est pour cette raison que là aussi, nous vous solliciterons pour que vous puissiez si vous le souhaitez nous fournir une adresse électronique.

J'en viens à mon dernier sujet qui est mesdames et messieurs, politique et polémique sur lequel la Fédération des chasseurs des landes ne s'est pas clairement positionné. Je parle ici des éoliennes...

Que doit-on en penser? Un projet dans les Landes fait beaucoup parler de lui et nous y sommes très attentifs. Les avis sur l'impact biologique de ces structures sont toujours contrastés, l'impact énergétique est lui encore discuté, la pollution visuelle est à mon avis certaine et enfin les effets sur la santé continuent d'être étudiés... Avec ça, on est bien ...

Nos collègues voisins ont pris position, il ne peut être nié que l'impact sur les oiseaux migrateurs ne peut être nul... Peut-être qu'un éclairage, si vous m'autorisez ce jeu de mot, nous sera donné par Madame le Préfet, notamment la volonté ou pas du département de promouvoir ces éoliennes, en conséquence de quoi, nous pourrons nous forger notre avis.

Mes chers amis, il y aurait tant à dire, mais restant fidèle au début de ce rapport je crois qu'il est temps que je cède la parole à la suite des intervenants.

Je vous remercie de votre attention.



Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

Assemblée Générale du 23 avril 2016

Rapport du Directeur Régis HARGUES



Madame le Préfet,

Mesdames et Messieurs,

Cette année, l'actualité juridique cynégétique étant un peu plus calme et, de toutes les façons largement abordée dans le rapport du secrétaire Général et du Président, je souhaitais porter mon propos sur un tout autre sujet.

Une assemblée générale c'est l'occasion de valoriser les actions entreprises sur l'année écoulée.

C'est aussi une excellente occasion pour faire passer des messages. J'ai donc proposé au conseil d'administration de vous faire une présentation très courte, sur ... un problème... que nous rencontrons...à la fédération, mais aussi pour beaucoup de chasseurs.

Et vous allez le voir, je suis sûr que ce problème, fortement ancré dans notre milieu cynégétique, va parler à chacun d'entre vous.

Et si l'un des problèmes de la chasse était simplement l'Egoïsme ?

Je crois qu'il y a là un vrai sujet..

Pourquoi cette intervention me direz-vous? Il s'agit de porter une réflexion sur les différentes remontées de terrain que nous avons à la Fédération.

De nombreuses ACCA m'interpellent régulièrement sur le faible nombre des chasseurs en battues, souvent des vieux me disent-ils ! Naturellement, cela interfère avec la réalisation des plans de chasse qui deviennent parfois difficiles à finaliser, non pas faute d'animaux, mais faute de chasseurs, ... on ferme trop grand, etc. vous connaissez cela par cœur...

Dans le même temps, il n'y a pas une semaine de l'année où je ne suis pas sollicité par des chasseurs qui souhaitent pratiquer dans le département, de façon occasionnelle ou même permanente. Le rapprochement des deux phénomènes devrait être une évidence ! Dans la réalité c'est un peu différent...

Je dois vous avouer que le bilan des réunions de secteur m'a un peu inquiété sur ce sujet, et a surement déclenché cette intervention aujourd'hui. Enfin je relie mes propos au dossier addi-chasse mais que je développerai plus tard.

Pour essayer de comprendre, qu'en est-il de la chasse Landaise ?

En terme d'effectifs, si nous n'arrivons pas à réagir vite, il y aura un jour un vrai problème. Nous avons perdu près de la moitié de nos effectifs en 30 ans avec une perte annuelle moyenne de 2%.

Regardez ce chiffre en haut à droite, il est révélateur. Pour faire simple, plus ce chiffre est proche de 1, plus la tendance qu'il représente, ici une fonction linéaire, est lourde... En d'autres termes, et je suis désolé d'être pessimiste, il est facile avec cette courbe de projeter l'avenir de la chasse landaise...

En voyant cela on pourrait se dire que chasser dans les Landes ne doit pas être très attractif ?

Quand on y regarde de plus près, on voit que le chasseur landais est probablement l'un des plus heureux de France, et j'insiste, de France !!

78 espèces chassables sur 89 en France, il ne nous manque que le gibier de montagne.

Une profusion de modes chasse, qui s'explique directement par le nombre d'espèces que nous pouvons chasser! Le système ACCA qui nous garantit l'accès au territoire et ce, pour un moindre coût.

D'autre part, le département des Landes est structurellement une terre rurale, couvrant agriculture et forêt, ce qui lui permet d'abriter notamment des populations importantes de grand gibier.

Il n'y a qu'à regarder cette courbe concernant l'évolution des populations de sangliers... Nous atteignons cette année le record absolu de 9 235 sangliers abattus comptabilisés dans les carnets de battues...

Mais alors où est le problème ?

Messieurs les présidents, messieurs les responsables, il est très facile de les lister...

Obtenir une carte de membre facultatif reste très complexe et souvent lorsque l'on y arrive, c'est à un coût parfois prohibitif !

Notre département, je suis désolé, reste très fermé sur ce que l'on appelle à tort d'ailleurs les modes de chasse alternatifs... Alternatifs à quoi ? Souvent à la battue collective. Nous avons prélevé 14 000 chevreuils la précédente campagne, mais malgré cela, l'accès à la chasse à l'approche, notamment pour les jeunes reste un parcours du combattant.

Et pour couronner le tout, on assiste à une réelle dérive de sur-réglementation dans les règlements de chasse où on voit par exemple la chasse du petit gibier fermée les jours de battue pour obliger les gens à y venir ... Je crois que vous les obligez simplement à changer de loisir ...

Et Addi-chasse dans tout cela ?

Ce projet initié par la Fédération des Landes ne cesse de faire des envieux et est plébiscité par de nombreux chasseurs. 310 ont pu venir goûter à la richesse de vos territoires.

J'en profite pour rappeler que l'argent récolté va directement dans vos caisses, la Fédération ne faisant que l'intermédiaire.

Pour la saison prochaine, ce sont 114 chasseurs qui ont déjà réservé.

Mais ce sont surtout 120 chasseurs qui sont inscrits mais qui ne peuvent pas encore être accueillis.

Pourquoi? Parce que au niveau du département nous n'avons que 50 ACCA adhérentes.

Il ne s'agit pas ici de montrer du doigt les bons et les mauvais élèves, mais vous faire prendre conscience que malgré la chute de nos effectifs, nous constatons tous les ans une fermeture de nos territoires. Il n'y a pas d'autres mots. Notre potentiel d'ouverture est encore immense et nos modes de chasse enviés, souvent d'ailleurs par des Landais eux mêmes.

La chasse et le chasseur évoluent. Nous sommes contraints de nous adapter.

Pour conclure, et très simplement, le but de ma présentation est que vous, responsables d'ACCA, de territoires privés, après cette Assemblée Générale, vous demandiez un rendez-vous à Timothé Quenouille pour ne serait-ce lui proposer une seule offre sur votre territoire !

Ne le faites pas pour nous, mais faites le pour vous! Ne soyons plus égoïstes !

Je vous remercie de votre attention.